



**FIDA**

**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**Conseil d'administration – Soixante-dix-septième session**

Rome, 10-11 décembre 2002

## **DEMANDE D'ADMISSION À LA QUALITÉ DE MEMBRE NON ORIGINAIRE**

1. Par télécopie en date du 21 novembre 2002, le Gouvernement de la République démocratique de Timor-Leste a demandé à être admis en qualité de membre du Fonds international de développement agricole, conformément aux articles 3.2 b) et 13.1 c) de l'Accord portant création du FIDA.
2. Le Conseil d'administration pourrait souhaiter formuler une recommandation au Conseil des gouverneurs l'engageant à approuver la demande d'admission en qualité de membre, présentée par la République démocratique de Timor-Leste.